



Communauté de Communes

Collecte des déchets ménagers

En 2024, la fréquence des collectes change

Chaque année, plus de 13 000 tonnes de déchets sont collectées sur le territoire de « Vallées et Plateau d'Ardenne » dont 5 000 tonnes d'ordures ménagères, 1 200 tonnes de tri sélectif et 1 000 tonnes de verre.

Au 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes adapte la fréquence de collecte des déchets ménagers et incite tous les habitants à réduire leur quantité de déchets ménagers.

Avec le soutien financier de l'ADEME, VALODEA a confié à un bureau d'étude la réalisation d'une campagne d'échantillonnages en janvier 2022. Cette campagne de caractérisations permet de mieux connaître la composition des Ordures Ménagères (sacs noirs) destinées à l'enfouissement. **Le constat est clair, 75 % des Ordures Ménagères enfouies pourraient être évitées** et/ou valorisées grâce à de nouvelles habitudes.

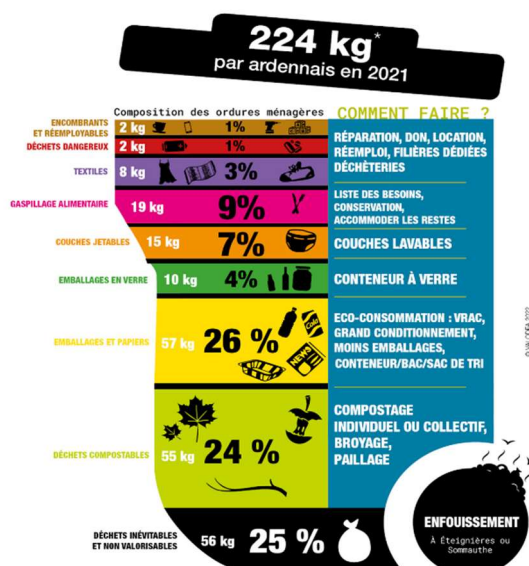
En détail, une poubelle d'ordures ménagères c'est 55 kg de déchets compostables, 57 kg d'emballages et de papiers, 19 kg de gaspillage alimentaire, 10 kg de verre, 15 kg de couches jetables, 8 kg de textile, 2 kg de déchets dangereux et 2 kg d'encombrants et réemployables. Tous ces déchets peuvent être évités en utilisant les circuits de recyclages adaptés.

Ces déchets qui partent à l'enfouissement ont un coût ; en 2023, le traitement de ces déchets s'élève, par tonne produite, à 96.89 € HT compléter par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) levée par l'Etat de 51 € HT qui passera à 58 € HT en 2024.

Les 75% d'ordures ménagères enfouies qui pourraient être évitées coûtent plus de 600 000 € en 2023 à notre territoire.

Au 1^{er} janvier 2024, la fréquence des collectes change passant d'une collecte par semaine à une toutes les deux semaines sur l'ensemble du territoire. Seules exceptions, contraintes par la loi, les communes de plus de 2000 habitants resteront sur une collecte hebdomadaire.

Cette adaptation de la fréquence des collectes a pour but de nous inciter à trier mieux et davantage, elle permet de ne pas appliquer l'augmentation des tarifs nécessaires à la couverture des frais, voire même de les diminuer légèrement. La réduction de la fréquence de collecte a également un impact environnemental, la diminution du nombre de tournées annuelles et l'augmentation du taux de remplissage des camions entraîne un meilleur bilan carbone du service de collecte, mais également un impact économique avec une baisse des coûts de la collecte.



Questions au Président de la communauté de communes

Pourquoi changer aujourd'hui la fréquence de collecte ?

La maîtrise de nos déchets est devenue cruciale tant sur le plan économique qu'environnemental.

Nous ne pouvons pas rester sans agir et pour diminuer la quantité de déchets enfouies nous devons prendre des mesures difficiles.

La maîtrise de nos déchets est devenue cruciale ?

L'Etat taxe par l'intermédiaire de la TGAP les déchets ménagers qui partent à l'enfouissement.

Cette taxe aura été multipliée par 4 d'ici 2025 ; en 2023, elle atteindra environ 300 000 € et va donc continuer d'augmenter si notre enfouissement ne baisse pas.

Mais est-il possible de diminuer les tonnages qui partent à l'enfouissement ?

Tout à fait, 75% des ordures ménagères enfouies sont recyclables ou valorisables.

Chacune et Chacun d'entre nous est en capacités d'agir sur les tonnages qui partent à l'enfouissement.

Nous sommes tous des acteurs de cet enjeu environnemental pour notre espace de vie.

Le Billet de notre Redevance



En raison de la part liée à la collecte en porte-à-porte des déchets (24 %), le montant de la redevance ne peut pas être réduit de moitié suite à la réduction de la fréquence des collectes.

Seule la réduction des tonnages des déchets partant à l'enfouissement (ordures ménagères, encombrants) permettra la diminution du montant de la TGAP.